

Mairie de Bouessay

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 07 mars 2022

Date de la convocation : 11/01/2022

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, Furcy, Yvon, Riac, et Mesdames Dupont, Daubias, Bruand, Gérard, Mancini, Rocheteau= 12

Pouvoir : Mme Saison à Mme Daubias

Absente: Mme Ory

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

- **PV SEANCE DU CONSEIL DU 17/01/2022 :**

Mr Furcy demande la raison à Mme Daubias sur son choix de quitter la commission information ; elle explique sa décision, un échange a lieu. Il demande également ce qu'il adviendra des tas de pierres sur le terrain communal derrière la salle communale ? Ils restent en place dans l'attente d'un acquéreur.

Objet : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe – année 2020

Délibération N° 070322-01

Monsieur le Maire, conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays Sabolien. Ce rapport peut être consulté en Mairie.

Objet : Renouvellement de la convention avec Mayenne Nature Environnement – Labellisation du site naturel de Bouessay.

Délibération n°070322-02

Vu l'article 1111-1 du CGCT, Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Mr le Maire donne la parole à Mme Daubias, conseillère municipale, elle rappelle aux membres du conseil que la charte signée en 2015 entre MNE et la commune portant sur la labellisation du site naturel arrive à expiration ;

Mme Daubias présente le cahier des charges élaboré avec la commission « site naturel » ; quelques modifications sont apportées ;

Il est proposé au conseil municipal de la renouveler pour la période de 2022 à 2032.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ACCEPTE la reconduction de la charte comme mentionnée ci-dessus ;
- AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer la charte et tout document s'y rapportant.

Objet : Proposition d'aménagement « site naturel de Bouessay »

Délibération n°070322-02a

Mr le Maire donne la parole à Mme Daubias, conseillère municipale, elle rappelle aux membres du conseil qu'une commission a été créée le 05 juillet dernier, afin de valoriser l'espace naturel de la commune.

Elle propose un projet d'installations de 2 tables pique-nique dans l'espace naturel ;

Mr Furcy, membre de cette commission présente des modèles de tables, deux matériaux sont proposés : béton et bois ; Mr le Maire propose d'extraire la table existante bois actuellement située rue de sablé, celle-ci étant rarement utilisée, Mr Freuslon propose de la déplacer vers le parking du cimetière situé RD21, fréquenté régulièrement par les routiers ; il propose également de retenir une enveloppe budgétaire annuelle de 3 000€ environ par an sur trois ans, afin d'étaler les dépenses d'investissement pour la valorisation du site naturel.

Mme Daubias présente également des photos d'aménagement d'un parcours santé installé sur le territoire ; ce projet sera étudié lors d'une prochaine commission afin de connaître son coût.

Après échanges,

Et Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Maire ou son représentant d'installer deux tables pique-nique en matière béton sur le site naturel et accepte le déplacement de la table existante rue de sablé vers le parking du cimetière situé RD21.
- de retenir une enveloppe budgétaire annuelle de 3 000€ environ par an sur trois ans, afin d'étaler les dépenses d'investissement pour la valorisation du site naturel

Objet : Subventions 2022

Délibération n°070322-03

- Mr Freuslon, premier adjoint présente au conseil municipal le tableau des subventions pour l'année 2022, Il propose d'attribuer les mêmes montants que l'année dernière.
- Après échange,
- Il est précisé que Mr Furcy ne prend pas part au vote pour l'association du BASC ;
- Il précise qu'un plafond de 250 euros pour les décorations de Noël organisées par l'association BASC ; sera donné pour l'année 2022.
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de verser les subventions 2022 comme présenté ci-contre :

SUBVENTIONS 2022		
Club des Aînés de BOUESSAY		226€*
BASC Bouessay :	BASC	743€*
	Noël	250€*
	Feu d'artifice	1 150 € (sur présentation de justificatifs)
Association des parents d'élèves de Bouessay		246€ *
Coopérative Scolaire		545€ *
Groupement de défense des cultures		138€*
Comice de Grez en Bouère		84€
ADMR de Grez en Bouère		760€
Amicale des Pompiers de Bouère		84€
	TOTAL	4 226.00€

(*) sous réserves de la présentation d'un bilan.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2022.

Objet : Compte de gestion budget principal 2021

Délibération n°070322-04a

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021 principal.

Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine » 2021

Délibération n°070322-04b

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du lotissement de l'Aubépine.

Objet : Compte administratif Budget Principal 2021

Délibération n°070322-5a

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Freuslon, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2021 dressé par Monsieur Pierre Paterne, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2021

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		223 267,49	11 955,48			0,00
Opérations de l'exercice	297 901,35	338 804,53	219 147,04	216 260,18		555 064,71
TOTAUX	297 901,35	562 072,02	231 102,52	216 260,18	0,00	555 064,71
Résultats de clôture		40 903,18		-2 886,86		555 064,71
Restes à réaliser			30 400,00	42 930,00	30 400,00	42 930,00
Réserves	49668,78			0,00		
TOTAUX CUMULES	297 901,35	562 072,02	261 502,52	259 190,18	30 400,00	597 994,71
RESULTATS DEFINITIFS		214 501,89	-2 312,34			212 189,55

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Freuslon, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2021

Délibération n°070322-05b

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr FREUSLON délibérant sur le Compte Administratif 2021 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Pierre PATERNE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE 2021

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		40 865,40	82 599,96	0,00	41 734,56	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	40 865,40	82 599,96	0,00	41 734,56	0,00
Résultats de clôture		40 865,40	-82 599,96		-41 734,56	-41 734,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	40 865,40	82 599,96	0,00	82 599,96	40 865,40
RESULTATS DEFINITIFS		40 865,40	-82 599,96	0,00	-41 734,56	

3) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

6) Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr FREUSLON, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2021

Délibération n°070322-06a

Monsieur Freuslon, premier adjoint, informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2021, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 40 903.18 € (quarante mille neuf-cent trois euros et dix-huit centimes) et un déficit d'investissement de 2 886.86 € (deux mille huit-cent-quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-six centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2022 comme présenté dans le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2022 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine : affectation des résultats 2021

Délibération n°070322-06b

Mr Freuslon, premier adjoint, informe le Conseil Municipal qu'aucune opération a été effectuée en 2021 sur le budget lotissement de l'Aubépine, elle présente un excédent de fonctionnement de 40 865.40 € (quarante mille huit-cent-soixante-cinq euros et quarante centimes) et un déficit d'investissement de 82 599.96 € (quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2022 comme présenté sur le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2022 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

- **AFFAIRES DIVERSES :**

- DPU : Vente d'une maison : la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire et l'équipe municipale félicitent Mr Furcy pour la naissance de Mila ; Mesdames Gérard et Rocheteau déposeront prochainement un bouquet de fleurs.
- Mr le Maire présente le tableau des permanences des prochaines élections présidentielles des 10 et 24 avril.
- ECOLE : Mme Bruand informe le conseil que les travaux de peinture dans la salle des maîtres sont terminés ; les travaux des sanitaires seront prochainement effectués. Elle informe également que le conseil d'école aura lieu le 14 mars prochain ;
- Mr le Maire informe le conseil que le vide grenier organisé par l'APE aura lieu le 24 avril 2022 ; il informe également qu'une opération intitulée « Nettoyons la commune », organisée par le BASC en collaboration avec la mairie et la CDC du Pays Sabolien aura lieu le 26 mars prochain ; Il informe qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec cette même association qui recherche un local pour stocker du matériel.
- La commission des impôts directs aura lieu le 14 mars 2022 à 13h30
- Mr le Maire informe le conseil qu'une opération de solidarité pour l'Ukraine est en cours, les habitants peuvent déposer leurs dons en mairie de chaque commune de la CDC du Pays Sabolien ;
- Mr Freuslon informe le conseil qu'une rencontre avec Mr Morel, chargé de développement urbain à Mayenne Habitat a eu lieu dernièrement, un projet de logements sociaux est en programmation pour 2023 ; l'étude de modification parcellaire du lotissement de l'Aubépine est en cours ; une commission travaux sera à prévoir par la suite.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une course cycliste des "BOUCLES DE LA MAYENNE" aura lieu le samedi 28.mai 2022; Des signaleurs sont demandés pour le passage de cette course.
- Mr Freuslon informe le conseil que Mme Ory, conseillère municipale a démissionné pour raison personnelle, Son courrier est remis à Mr le Maire.

FIN DE SEANCE 23h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 04/04/2022 à 20h00